



Mairie de Pont-Salomon

Place de l'église

43 330 Pont-Salomon

Tél. : 04 77 35 51 25

Fax : 04 77 35 50 98

Secretariat.pontsalomon.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021**

Présents : RABEYRIN David, ADJERIOU Nadia, LAFONT Yves, ROURE Lucie, PEYRARD Jean-Pierre, COUDOUR Cécile, DURIEUX Daniel, CANO Jean-Luc, BROUSSARD Daniel, GIRINON Anne-Laure, MARCEAU François, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, SAUZET Lucie, BOUCHET Yves, MOREAU Stéphanie

Membres excusés / représentés :

BREDOIRE Nadine a donné procuration à COUDOUR Cécile

REY Sophie a donné procuration à ROURE Lucie

DA COSTA Lucile a donné procuration à DURIEUX Daniel

TARDY Antoine (excusé)

Secrétaire de séance : SAUZET Lucie

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 avril 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 voix CONTRE : BOUCHET Yves, MOREAU Stéphanie / 2 Abstentions : PEYRARD Jean-Pierre, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien)

- Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 6 avril 2021

- Décisions du Maire

> DEC-2021-04 : protection juridique de la Commune et des personnes physiques (Elus et fonctionnaires)

> DEC-2021-05 : Acceptation Mission SPS Salle Massenet Phase 2 – CDG 43

> DEC-2021-06 : Acceptation Mission CTC Salle Massenet Phase 2- APAVE

> DEC-2021-07 : Décision d'estimer en justice – Contentieux FAYE-MARCON – Cabinet CJA

PUBLIC

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE

1/ Suppression du service de préparation des repas à compter du mois de septembre 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 voix CONTRE : BOUCHET Yves, MOREAU Stéphanie)

- Approuve la suppression du service de préparation des repas à compter du mois de septembre 2021

2/ Jurés d'assise 2022

Tirage au sort de 6 personnes à partir de 1 liste électorale pour établir la liste préparatoire des jurés d'assises 2022. Les personnes nées après 1999 ne pourront pas être inscrites sur cette liste préparatoire.

Ont été tirées au sort les personnes suivantes :

- Mme OUDIN (CROUZET) Georgette
- Mme FAYET (LIMOUSIN) Marie-Josèphe
- M. OSINSKI Arnaud
- Mme DA COSTA RIBEIRO Audrey
- Mme ORSINI (AFONSO) Sylvie
- Mme RONGIER (VEROT) Odette

3/Règlement de la cantine scolaire à compter du 01/09/2021

A compter du 1^{er} septembre 2021, les parents devront inscrire leurs enfants à la cantine sur le portail familles.loire-semene.fr. Cette mention doit apparaître dans le règlement de la cantine. D'autres modifications au règlement seront apportées

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve les règlements modifiés des cantines de l'école maternelle et de l'école élémentaire

COMMANDE PUBLIQUE

1/ Marché public pour la confection et la livraison des repas de cantine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le choix de API Restauration pour la confection et la livraison des repas à compter du mois de septembre 2021

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1/ Rapport d'activité 2020 de la CCLS

Le conseil municipal, à l'unanimité, indique avoir pris connaissance du rapport d'activité 2020 de la CCLS.

2/ Convention de reversement avec la Communauté de communes « Loire Semène » (CCLS)

Mme MOREAU Stéphanie ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention : BOUCHET Yves)

- Approuve la convention de reversement avec la CCLS

FINANCES PUBLIQUES

1/ Décision modificative de budget N°1

Il s'agit d'apporter des ajustements au budget primitif de 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision modificative de budget N°1

2/ Tarification des repas de cantine

M. Le Maire propose de modifier la tarification des repas à la cantine scolaire à compter de la rentrée scolaire du mois de septembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le tarif de 6€ qui sera appliqué pour les repas pris non réservés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 Abstention : Yves LAFONT / 3 voix CONTRE : ADJERIOU Nadia, BOUCHET Yves, MOREAU Stéphanie)

- Décide de supprimer le tarif dégressif à partir de 3 enfants mangeant à la cantine.

3/ Ouverture de comptes DFT pour les régies communales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (6 abstentions : GIRINON Anne Laure, PEYRARD Jean-Pierre, DURIEUX Daniel, LAFONT Yves, ADJERIOU Nadia, COUDOUR Cécile)

- Approuve l'ouverture de comptes DFT pour les régies communales

FONCTION PUBLIQUE

1/ Heures supplémentaires / complémentaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le paiement des heures supplémentaires et complémentaires aux agents de la collectivité

2/ Création de deux postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la création de 2 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe

3/ Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

DOMAINE ET PATRIMOINE

1/ Vente de la parcelle et du bâtiment AL 173

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 Voix CONTRE : BOUCHET Yves, MOREAU Stéphanie)

- Approuve la cession de la parcelle et du bâtiment AL 173

La séance est levée à 21h35